

Note conceptuelle de l'événement parallèle sur le Commentaire générale conjointe du CERD et du CMW sur Politiques pour la prévention de la xénophobie (Genève, 4 décembre 2023)

Dans un monde où la mobilité des personnes devient de plus en plus une composante structurelle due à de nombreux facteurs - économiques, professionnels, politiques et sociaux -, les sociétés sont plus diversifiées que jamais sur le plan culturel. Il est très probable que cette tendance se poursuivra dans les décennies à venir dans la plupart des pays de chaque région. Malheureusement, et bien qu'il ne s'agisse pas d'un phénomène nouveau, la xénophobie a également augmenté dans de nombreuses sociétés, affectant les migrants, les familles et les communautés en général, sous plusieurs aspects graves.

En effet, la xénophobie est intrinsèquement liée à la privation des droits humains, c'est-à-dire à plusieurs moyens qui conduisent à l'inégalité, aux abus, à la discrimination, à la détention arbitraire et à d'autres résultats négatifs et réels dans le cadre d'une approche fondée sur les droits. Par le biais de récits et de représentations sur les migrants et la migration, et en combinaison avec eux, par le biais de différentes mesures, pratiques, politiques, procédures et décisions, la xénophobie conduit à des violations des droits humains. Directement ou indirectement liés aux diverses expressions de la xénophobie, les droits de l'homme fondamentaux ont été de plus en plus restreints au cours des dernières décennies en raison de la nationalité, du statut migratoire et d'autres facteurs, notamment le sexe, la race, la situation socio-économique et d'autres facteurs interdits par le principe de non-discrimination.

Face à ce scénario complexe et inquiétant, en 2023, les Comités des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) et pour la protection des droits des migrants et de leurs familles (CMW) ont convenu de préparer conjointement un Commentaire générale sur la xénophobie et son impact sur les droits humains. Il s'agira en particulier d'un guide autorisé sur l'obligation des États de concevoir et de mettre en œuvre une politique publique globale pour lutter contre et éradiquer la xénophobie et ses effets sur les droits des migrants, de leurs familles et de leurs sociétés.

L'objectif de cette Commentaire Générale est d'établir une série de lignes directrices qui forment une politique publique holistique et interinstitutionnelle qui, en outre, aborde tous les aspects nécessaires pour lutter et prévenir la xénophobie. Cela comprend un large éventail de questions, telles que : l'accès à la justice, l'éducation, l'emploi, les politiques de santé et de protection, les politiques au niveau local et communautaire, la prévention et la répression des crimes de haine, le rôle des médias de communication, la technologie et les réseaux sociales, et, de manière transversale et intersectionnelle, les politiques contre le racisme et la discrimination raciale, le genre et la diversité sexuelle, la jeunesse, l'enfance, le handicap, entre autres.

Le processus de préparation de cette Commentaire Générale comprendra certaines consultations avec les acteurs concernés aux niveaux mondial et régional. En décembre de cette année, tous les acteurs de la communauté internationale (États, agences des Nations Unies, organisations de la société civile, organisations internationales et régionales) commémoreront le 75e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits Humains. La xénophobie et la discrimination raciale constituent sans aucun doute l'un des principaux défis en suspens par rapport aux objectifs convenus dans la Déclaration approuvée à San Francisco quelques années après la Seconde Guerre mondiale. Dans ce contexte, le CERD et le CMW invitent à la tenue d'un événement parallèle (à leurs 111ème et 37ème sessions respectives) afin de présenter publiquement l'initiative conjointe d'Observation Générale, et de discuter du processus de sa préparation, de son éventuel contenu et, surtout, sa pertinence et ses impacts possibles.